

COMPTE RENDU

Séminaire public sur l'aménagement durable des boisés privés

le 9 juin 2005
Château Edmundston, N.-B.

CONTEXTE DE L'ÉVÈNEMENT :

L'aménagement des lots boisés privés est une préoccupation de plus en plus importante dans la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Afin d'identifier les pistes de solutions possibles et souhaitées pour qu'un tel aménagement soit durable, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston, a obtenu le mandat du Gouvernement du Nouveau-Brunswick d'établir une table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés de la région. Ainsi, suite à une Table ronde avec des intervenants ciblés, la seconde étape de ce projet pilote consistait à tenir un séminaire public afin d'obtenir les opinions des propriétaires eux-mêmes et des citoyens en général quant aux options possibles. Le présent document est donc un compte-rendu de ce séminaire public qui a eu lieu le 9 juin 2005.

DÉROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT :

Les 125 participants qui ont pris part à ce séminaire ont entendu cinq conférenciers au début de l'évènement (le résumé de ces conférences de même que les présentations se trouvent en annexe). De plus, ils ont également eu l'occasion de questionner les conférenciers et soulever des problématiques suite aux exposés.

Ensuite, une période de 30 minutes a été consacrée à des discussions en sous-groupe de 10 personnes. Chaque table devait tenter de répondre aux questions suivantes :

- « Comment aimeriez-vous voir les boisés privés du Nord-Ouest dans 10 ans ? »
- « Que faut-il faire pour que cette vision se réalise ? »

Le but de l'exercice était d'identifier des pistes d'actions prioritaires à développer dans les prochains mois qui répondent aux besoins des propriétaires et de la société. Suite à cet exercice, un porte-parole par table a pu prendre rapidement la parole pour exprimer les préoccupations et les réponses aux questions discutées dans leur groupe respectif sur le sujet de la gestion et de l'aménagement des lots boisés privés.

Sachant que les idées seraient trop nombreuses pour ressortir une tendance nette quant aux options à poursuivre, il a aussi été demandé aux participants de répondre à un sondage qui présentait différentes alternatives possibles. Au total, 76 répondants ont rempli le sondage (annexe2), dont 56 propriétaires. Suite à la compilation de ce sondage, des recommandations ont été formulées selon les options les plus populaires (soit celles ayant reçu au moins 60 votes/70 participants (80%)). Une partie du sondage consistait à identifier 5 options prioritaires à entreprendre parmi la liste. Seulement 43 des répondants ont répondu à cette section.

À la fin de la soirée, chaque table (16) a nommé un propriétaire pour les représenter dans la suite du processus. Ces 16 propriétaires forment donc dorénavant le groupe de propriétaires. Ce groupe est composé de : *Robert Buteau, Gaston Lévesque, Guy Paillard, Denis Collin, Scott Beaulieu, Mike Cyr,*

Gérald Pelletier, Gérald Clavette, Charles Albert, Marc Landry, Jean-Paul Ouellette, David St-Onge, Rodrigue Bellefleur et Jean-Paul Lavoie. Parmi ce groupe, 3 des leurs ont été choisis par les membres du groupe pour les représenter au sein d'un groupe de travail de 12 personnes composé de différents intervenants. Ce groupe sera chargé au cours des 6 prochains mois d'approfondir les pistes de solutions élaborées lors de la Table ronde et du Séminaire public et de déposer un rapport au gouvernement en décembre 2005 comportant les recommandations pour la gestion durable des lots boisés privés de la région. Ces trois propriétaires, *Robert Buteau, Gaston Lévesque et Gérald Clavette* siègeront au groupe de travail et devront représenter le reste du groupe de propriétaires. La première rencontre du groupe de travail est prévue le 22 juin 2005.

RECOMMANDATIONS SUITE AU SONDAGE (actions populaires - 60/76) :

- Définir l'aménagement durable - durable pour qui, durable pour quoi? (64/76).
- Besoin d'établir un programme de soutien et d'éducation gratuit, aussi important que l'ancien programme d'extension du MRN qui procurerait aux propriétaires plus de conseils techniques terrain, plus d'information en général, qui soulignerait les bonnes pratiques et qui sensibiliserait la population à la responsabilité collective (62 à 71/76).
- Revoir les programmes de sylviculture (plus grande diversité des traitements) (62/76).
- Obtenir de meilleurs prix pour du bois certifié (66/76).
- Améliorer la surveillance et le respect des lois existantes (66/76).

RECOMMANDATIONS SUITE AU SONDAGE (actions prioritaires - 17/43) :

- Revoir les programmes de sylviculture (plus grande diversité des traitements) (23/43).
- Gestion du territoire à l'échelle du paysage (19/43).
- Envisager de nouvelles lois pour restreindre les coupes abusives avec consultation du public (17/43)

CONSTATATIONS SUITE AU SONDAGE :

- La majorité des répondants croit que les boisés privés ne sont pas bien aménagés, et que des changements sont nécessaires (47/73).
- La population est partagée par rapport aux rôles et à l'importance que l'Office de vente devrait avoir dans la gestion des boisés privés (23/76 supportent l'idée que les programmes d'aide à la gestion soient gérés principalement par l'Office, 15 ne savent pas et 38 ne croient pas)
- La population semble ouverte à la création d'un groupement sur une base volontaire (45/76 sont pour).
- La certification et les plans d'aménagement des lots sont des options favorables à l'aménagement durable pour la majorité des répondants (entre 42 et 55 votes / 76).
- Plus de la majorité des répondants sont ouverts à la création de nouvelles lois s'ils sont consultés lors de l'élaboration de celles-ci (46/73).

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS :

Quelle est votre vision des boisés privés du Nord-Ouest dans dix ans?

Qu'est-ce qu'il faut faire maintenant afin de s'assurer que votre vision se réalisera?

Suite à la période de discussion en sous-groupe, un porte-parole par table a rapporté à l'assemblée ce qui avait été discuté à sa table. Certains groupes ont répondu directement aux questions alors que d'autres ont fait part de leurs préoccupations de façon plus globale.

Le point qui est revenu le plus fréquemment est le manque d'un financement adéquat. Les propriétaires ont souligné que le coût de l'exploitation et du transport par rapport aux prix du bois ne favorisait pas les pratiques dites plus durables puisque celles-ci sont moins rentables. De plus, les programmes sylvicoles disponibles présentement n'offrent pas d'alternatives aux propriétaires. Les participants ont démontré un fort intérêt pour la diversification de ces programmes. Certains ont parlé d'un financement provenant du gouvernement et de l'industrie. D'autres ont souligné le fait que la coupe de bois est, dans le régime fiscal actuel, traitée selon les règles de l'impôt sur le revenu (donc imposable à 100%) et devrait plutôt être imposable seulement à 50% selon les règles du gain en capital afin de favoriser le propriétaire et lui permettre d'effectuer des pratiques alternatives. On a aussi soulevé l'importance de la foresterie privée dans la région et donc l'importance d'intensifier l'aménagement et d'investir sur ces terres afin de continuer d'avoir des propriétaires nombreux et prospères. D'autres ont mentionné qu'il serait bien d'obtenir des compensations pour la protection des cours d'eau et des bassins désignés, et que cela aiderait à faire respecter la loi sur l'assainissement de l'eau en vigueur.

On a beaucoup parlé de respecter le **droit de propriété** et de ne pas imposer quoi faire aux propriétaires. Cet argument est d'ailleurs celui qui revient souvent contre l'élaboration d'une nouvelle loi. D'un autre côté, l'idée d'objectifs collectifs et de plan d'aménagement régional est ressortie quelques fois. D'ailleurs, un participant a soulevé que comme payeur de taxes, en reconnaissance du financement qu'il fournit, il souhaitait avoir un engagement de la part des propriétaires que cet argent était utilisé de façon responsable.

Un autre point qui a beaucoup été discuté est le **besoin d'éducation et d'information**. Certains préfèrent les conseils terrain, d'autres les pamphlets d'information ou les formations de courte durée. Selon les participants, les nouveaux propriétaires devraient particulièrement avoir accès à des conseils techniques. On reconnaît entre autres un manque de connaissances face à l'aménagement des feuillus et face aux méthodes de coupes sélectives les plus efficaces pour éviter les problèmes de chablis, de rentabilité, de sécurité et d'esthétique. On reconnaît également un manque d'information sur la qualité et la quantité des ressources forestières disponibles (données d'inventaire) et un besoin d'éduquer et de sensibiliser la population aux pratiques afin d'éliminer les rumeurs et les scandales. Une table a mentionné l'intérêt de mettre à profit la Faculté de foresterie pour répondre au besoin de formation. Une autre a suggéré de mettre sur place une ligne téléphonique du genre « 1-800-SOS-FORESTERIE » qui pourrait diriger les gens vers les bons organismes.

D'autres options soulevées incluaient la mise en place d'une **certification pour les lots et/ou pour les entrepreneurs**. De plus, la **promotion des plans d'aménagement** devrait être améliorée. Il a en outre été mentionné que ces plans pourraient d'ailleurs permettre d'identifier les alternatives possibles et agir comme outil d'information pour le propriétaire. De façon générale, il a été mentionné qu'il fallait présenter des options aux propriétaires.

De plus, des préoccupations quant au **manque de relève** et d'incitatifs ou d'appui pour les jeunes dans le secteur ont été soulevées.

Finalement, toute la question des coupes abusives, des coupes à blanc et de la surcoupe a été abordée. Les gens souhaitent évidemment avoir des **forêts en santé et une ressource abondante à long terme**. Plusieurs ont précisé que la coupe à blanc et la coupe abusive sont deux choses différentes. Toutefois, lorsque le sujet de la législation était amené, c'était principalement pour pointer la complexité du système législatif et l'importance de faire respecter les lois déjà en vigueur plutôt que d'en créer de nouvelles.

Pour régler tous ces problèmes, la population ne semble pas prête à créer de nouvelles structures administratives de gestion mais propose plutôt de manière générale d'améliorer et d'effectuer **plusieurs changements dans la structure déjà en place** (Office de commercialisation).

ANNEXE 1 - RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES

CONFÉRENCES : Les boisés privés du Nord-Ouest

M. Sylvain Couturier, de la Faculté de foresterie, a d'abord présenté différentes données concernant la superficie et la composition des forêts des boisés privés. Il a présenté différents graphiques démontrant le niveau de surcoupe dans la région tout en soulignant que les données rencontrées différaient d'une source à l'autre. Il conclut en affirmant que la surcoupe et les coupes abusives sont un problème dans notre région actuellement.

Ensuite, M. Benoît Dumont, maire de Saint-Hilaire, a ensuite résumé le déroulement ainsi que les recommandations qui ont découlé de la Table ronde qui s'était tenue le 20 mai 2005. Il a situé de quelle manière s'inscrivait ce dernier événement ainsi que le séminaire public dans le processus général de la Table de concertation de l'aménagement durable des boisés privés, projet subventionné par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il a invité le public à s'impliquer activement dans ce projet.

M. Claude Pelletier, directeur général de l'Office de vente des produits forestiers du Madawaska, a quant à lui mis l'accent sur l'importance de diversifier les programmes de sylviculture et d'éduquer les propriétaires. Il mentionne entre autres que présentement, l'Office de vente ne possède aucun financement pour offrir des conseils techniques ou supporter des travaux sylvicoles autres que l'éclaircie pré-commerciale ou le reboisement en résineux. En ce qui a trait à l'éducation, il a fait la promotion d'une assistance terrain personnalisée et de la confection de plans d'aménagement simples.

M. Réginald Tremblay, président de la Fédération des organismes de gestion en commun de l'Est du Québec a présenté les avantages pour les propriétaires de se regrouper. Il a expliqué que la structure des groupements du Québec permettait aux propriétaires d'obtenir des plans, des conseils et des travaux sur le terrain de qualité à meilleur prix. Il revient toutefois au propriétaire de décider s'il souhaite travailler lui-même sur son lot ou encore faire effectuer les travaux par le groupement. Il explique que cette organisation est très bien subventionnée et que le propriétaire a seulement à payer 20 % du coût des travaux. Aussi, aucune spéculation n'est possible sur les actions du groupement et les membres ont donc choisi de se servir des profits engendrés par les actions pour financer ce 20%. Il termine en soulignant que c'est une organisation qui crée beaucoup d'emplois et dont l'économie régionale profite tout en respectant les principes de développement durable.

Finalement, James Deschênes, étudiant à la Faculté de foresterie, jeune propriétaire de lot boisé et employé chez *Four Best Management* a présenté l'utilité et les avantages d'utiliser un plan d'aménagement sur son lot. Il a fait mention que c'est un outil de travail qui offre beaucoup de renseignements pour planifier les alternatives les plus rentables possibles à long terme selon les objectifs du propriétaire. Le plan assure également le respect des principes d'aménagement durable et permet d'obtenir des cartes et de l'information sur les ressources forestières de son lot.

ANNEXE 2 - SONDAGE SUR LES ACTIONS PROPOSÉES

compilation

Séminaire public sur l'aménagement durable des boisés privés

le 9 juin 2005, Château Edmundston, N.-B.

Table de concertation sur l'aménagement durable des boisés privés

Cette liste résume les actions proposées lors de la Table ronde du 20 mai 2005 dans le cadre du projet sur l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Nous souhaitons obtenir l'avis des propriétaires et du public en général concernant ces actions.



Veillez cocher dans la colonne appropriée si vous êtes en accord ou en désaccord avec l'énoncé.



Veillez cocher dans la dernière colonne un maximum de 5 actions qui sont prioritaires pour vous.

En accord	Pas d'opinion, ne sait pas	En désaccord	Vos 5 actions prioritaires (43 rép)

Les boisés privés sont bien aménagés, aucun changement n'est nécessaire.

L'aménagement d'un boisé

Il faut définir ce qu'est l'aménagement durable.

Les programmes d'aide à la gestion des boisés privés devraient reposer uniquement ou principalement sur l'Office de Vente.*avec changement

La création d'un groupement forestier (base volontaire) serait une bonne option.

La gestion du territoire à l'échelle du paysage est nécessaire : respect de la possibilité annuelle de coupe; respect des habitats; aménagement concerté.

Les plans d'aménagement forestier

Devraient être faits seulement sur une base volontaire.

Devraient être obligatoires pour obtenir des subventions

Le suivi des plans doit être assuré.

La certification de bonnes pratiques

La certification doit être volontaire.

Les entrepreneurs devraient être accrédités.

Les propriétaires devraient faire certifier l'aménagement forestier pratiqué sur leurs lots.

L'information sur l'aménagement

Un service de conseil sur le terrain avec le propriétaire devrait être mis sur pied.

Les propriétaires et le public devraient être sensibilisés face à leur responsabilité sociale et à l'importance des plans d'aménagement.

Plus d'information devrait être disponible.

Des certificats de reconnaissance d'un bon aménagement devraient être émis.

Il faut établir un programme de soutien et d'éducation gratuit, aussi important que l'ancien programme d'extension du MRN.

En accord	Pas d'opinion, ne sait pas	En désaccord	Vos 5 actions prioritaires

Les incitatifs financiers pour le bon aménagement

Les programmes en sylviculture devraient être révisés (plus grande diversité de traitements - éclaircie commerciale, coupe progressive, coupe de jardinage, martelage, chemins, etc.).

Les propriétaires devraient pouvoir obtenir un meilleur prix pour du bois certifié.

Des incitatifs fiscaux devraient encourager l'utilisation et le suivi de plans d'aménagement.

Les amendes provenant des contraventions des lois devraient être réinvesties en aménagement.

Les propriétaires devraient réinvestir une portion des revenus provenant de leur forêt sur leur lot.

Gouvernement, industrie, propriétaires et autres groupes devraient partager le financement d'un bon aménagement.

La législation

Il faut mieux informer les propriétaires des exigences de la Loi sur l'assainissement de l'eau.

Il faut améliorer la surveillance et le respect des lois déjà existantes (ex. Loi sur l'assainissement d'eau).

Il faut envisager une nouvelle loi pour restreindre ceux qui pratiquent les coupes abusives, mais la population devrait être consultée avant de proposer une telle loi.

➤ **Êtes-vous propriétaire d'un lot boisé ?**

**Oui 56 NI 6
Non 14 Total 76**

Retourner à Stephen Wyatt, Faculté de foresterie, UMCE, 165 boul. Hébert, Edmundston, E3V 2S8
Télécopieur (506) 737-5373